



■ Sciences
Sociétés

LES NOTES

Date
14 novembre
2019

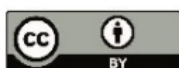
Auteurs
LL, RB, JM, BG
À l'attention de
Copil FAIR

FORMATION DES ACTEURS A L'INNOVATION ET A LA RECHERCHE (FAIR)

Synthèse des focus groups
des 12, 19 et 26 mars 2019

ALLISS
226, rue Saint-Denis
75002 Paris

contact@alliss.org
Tél. +33 (0)1 42 36 17 28
www.alliss.org



Introduction au document

Les 12, 19 et 26 mars 2019, 93 représentant.e.s d'organisations et d'institutions intéressées aux coopérations entre le tiers secteur de la recherche et les Etablissements publics d'Enseignement supérieur et de recherche de la recherche scientifique répondaient à l'invitation du groupe de travail *Fair (Formation des Acteurs à l'Innovation et à la Recherche)*. Il s'agissait de mieux comprendre et analyser les besoins des acteurs de ces coopérations en termes de « formation aux coopérations de recherche et co-recherche » ou, pour suivre les propos du Livre Blanc d'Alliss de mars 2017, les besoins « en équipement des acteurs », issus des univers non académiques et académiques.

Les matériaux qui nous ont incités à inviter ces organisations et institutions à partager leurs expériences et leurs besoins indiquaient que le champ des coopérations à l'œuvre en France, aussi massif fût-il, était invisible et ne constituait en aucune manière une politique. Pis, nos interlocuteurs partageait le sentiment de toujours recommencer à zéro, de réinventer en permanence la même roue. En matière de coopération recherche-société, le besoin de sortir de son giron, de partager, voire de changer d'échelle était manifeste. Ceci explique probablement le fort taux de réponse positive à notre invitation.

Ce document s'adresse :

- aux organisations et personnes ayant participé aux focus groups de mars 2019,
- aux organisations, institutions, établissements et autorités membres et partenaires d'Alliss.

Ce document vise à :

- faciliter l'appropriation collective des enjeux énoncés dans les focus groups,
- synthétiser et problématiser les propos tenus,
- préparer le séminaire de rendu du 26 novembre 2019,
- offrir des perspectives d'actions pour résoudre des situations insatisfaisantes.

Observation générale

Il est apparu que les acteurs, comme les pratiques dont ils étaient porteurs, illustraient des trajectoires et des « cultures » des recherches collaboratives, participatives ou citoyennes d'une extrême diversité. Certains des participants découvraient même ces cadres conceptuels ! Aussi, est-il nécessaire de vérifier si ces expériences sont des déclinaisons d'une même démarche ou intention. Sont-elles compatibles entre elles ? Doivent-elles l'être, conceptuellement ou pragmatiquement ? Cette question fondamentale devra être résolue d'une façon ou d'une autre. De la réponse que nous lui apporterons découleront, ou pas, les perspectives futures.

Philosophie générale

Les éléments contenus dans cette note se fondent sur les *verbatim* des neuf focus groups. Ils respectent les contributions des participants, tout en y apportant des plus-values problématiques, analytiques ou programmatiques. Le terreau général des focus groups a fait sortir, de façon nette et sans ambiguïté, l'impérieuse nécessité de :

- Reconnaître et légitimer le tiers secteur de la recherche comme « sujet » du système français de recherche et d'innovation ;
- Améliorer les pratiques, les méthodes et les connaissances des acteurs, afin que soient mieux distribués les efforts de recherche partout sur le territoire national.

Pour répondre à ces deux nécessités, cette note inclut une feuille de route et un plan d'action qui seront discutés lors du séminaire du 26 novembre 2019.

Le comité de pilotage du groupe de travail FAIR.

Plan du document

Données liminaires	p 4
Formation, vous avez dit formation ?	p 4
Formel, informel & cultures d'apprentissage	p 5
Éthique de la coopération	p 7
Quels « publics » ?	p 8
Tiers lieux de confiance	p 9
Le temps long : vers de nouveaux dispositifs	p 9
Agenda & plan d'action	p 10
Annexe 1 : prémisses du parangonage	p 10
Annexe2 : liste des participants	p 11

Résumé des points clés de cette note

1. **La communauté** des recherches coopératives, participatives, citoyennes est encore en friche. Il est possible de la renforcer à partir des briques de formations et d'apprentissages élaborées par les acteurs eux-mêmes.
2. **Le cadre conceptuel** du champ reste à préciser. Il doit être inclusif. La notion de tiers secteur de la recherche semble faire consensus.
3. **Les cadres de formation, d'apprentissage et de capacitations** doivent respecter les cultures d'autonomie revendiquées par toutes les parties prenantes. La formation ou le co-apprentissage constitue un point d'intersection, de régulation, de convention où chacun reconnaît l'autre dans sa différence. « Equiper les acteurs » constitue donc un chantier stratégique prioritaire.
4. **Les offres de formation-apprentissage** doivent discerner les connaissances génériques, valables globalement, des stratégies de co-apprentissage et des simples besoins de rencontres régulières pour bâtir de la confiance entre acteurs.
5. **Les défis éthiques et épistémologiques** touchent aux rapports de pouvoir entre les acteurs publics et ceux du tiers secteur de la recherche. Ainsi, le paradigme des croisements des savoirs peine à se concrétiser dans les coopérations. Une formalisation de cet enjeu, comme « cadre normatif » des coopérations, semble pertinent.
6. **L'aménagement du territoire en « tiers-lieux de recherche »** constitue une perspective consensuelle. Ces infrastructures distribuées pourraient être des outils pertinents pour amener la recherche dans des lieux où elle est absente, et constituer des espaces tiers propres à nourrir la confiance entre acteurs. L'idée de développer un pôle de référence national pour les tiers-lieux de recherche a été évoquée.
7. **Les dispositifs du système français de recherche et d'innovation (SFRI) semblent peu adaptés** à la nature des coopérations dont il est ici question. Des innovations administratives et financières sont requises. Elles pourront être lancées au sein du SFRI (ANR, etc) comme à sa périphérie (Fonds d'expérimentation jeunesse, CGET, etc).
8. **Un plan d'action**, élaboré et discuté par les parties prenantes semble pertinent. Il pourrait être développé par un groupe de travail idoine et présenté à la puissance publique dans le cadre de la préparation de la **Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)** qui sera débattue au Parlement au premier semestre 2020.

Données liminaires

152 organisations ont répondu positivement à notre invitation dans un temps très court, suggérant un intérêt face à un besoin non pourvu, celui de l'échange d'expériences et du renforcement des capacités des acteurs. 93 personnes ont pu participer aux ateliers aux dates que nous leur avons proposées. Nous pouvons « classer » les participants selon les catégories suivantes :

- Enseignants-chercheurs, chercheurs, experts ;
- Bénévoles et salariés des mondes associatifs et coopératifs, souvent engagés dans des contextes et milieux défavorisés, voire précarisés ;
- Quelques représentants d'institutions, administrations qui gouvernent le système français de recherche et innovation, voire aussi des bailleurs, agences ou instances internationales.

Les focus groups étaient composés de façon hétérogène et complémentaire, à l'exception d'un où les acteurs associatifs étaient surreprésentés et d'un autre où, à l'inverse, le monde de la recherche dominait. Cependant, l'extrême hétérogénéité des démarches relatives reflétait une difficulté : la diversité des situations conduit à mettre en doute la capacité (voire l'intérêt ?) de monter en généralité. Toutefois, le besoin de mobiliser des démarches de co-recherche pour systématiser les logiques de réflexivité s'est exprimé de façon persistante. Ainsi, peu d'expériences ont pu être qualifiées de « modélisées », mis à part les cas de l'ONG Aides (service de recherche communautaire, protocoles, production de données), de *Téla Botanica* (base de données et systématique), d'*ATD Quart monde* (et les avancées épistémiques du croisement des savoirs) et de l'association *Résolis* (documentation et publication d'expériences).

Les organisations participantes ont relaté des démarches dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'action sociale, de l'environnement-écologie, et de l'éducation. Quelques cas seulement mobilisaient des disciplines relevant des sciences dites « dures » (électronique, physique, chimie environnementale, sciences du vivant, informatique, agronomie), mais ce déficit relatif semble plus relever d'un biais dû aux réseaux mobilisés que d'une réalité avérée.

Ceci décrit assez bien un paysage français en friche, nourri d'initiatives dispersées, dépeignant un champ peu cohérent et profondément fragmenté. Très peu de « formations » - professionnelles ou initiales - furent évoquées par des participants (Cf. annexe 1 « Prémisses du parangonage »). Un rapide survol de l'offre de formation dispensée dans les établissements français, et une écoute attentive des enregistrements des focus groups, confirment que l'offre adaptée au domaine des recherches dites coopératives, participatives ou citoyennes est peu structurée en France. L'inventaire des formations supérieures pertinentes préconisé par le comité de pilotage Fair s'avérerait donc utile. Il doit donner lieu à une analyse comparée.

Point d'intérêt n°1 : il reste encore beaucoup à construire pour faire communauté autour du champ des recherches coopératives, participatives, citoyennes. Toutefois, il semble possible de bâtir un espace de formation commun, à partir des nombreuses briques élaborées par les acteurs eux-mêmes.

Point d'intérêt 2 : le cadre conceptuel du champ reste à préciser. Il doit être inclusif. La notion de tiers secteur de la recherche semble faire consensus. Elle doit faire l'objet d'une appropriation par les acteurs en évitant de les enfermer dans une niche dont ils ne pourraient plus sortir, par exemple en figeant un partage du travail entre chercheurs patentés et membres de la société civile.

Formation, vous avez dit formation ?

La notion de formation a prêté à de multiples incompréhensions, voire à de fortes réticences. Les participants ont somme toute très peu parlé explicitement de « formations » ou de « besoins de formation ». Paradoxalement, à lire attentivement les *verbatim*, cette notion n'était nulle part et

partout à la fois, dans les propos des uns et des autres. Au-delà, le terme même de « formation » prête à confusion et à incompréhension, cristallisant les tensions entre les différentes formes de savoir (scientifique, expérientiel, etc.) et charriant en creux les rapports de pouvoir qui s'expriment dans les coopérations liées à la production de connaissances. Ici, il faut en effet prendre la mesure des « bouleversements épistémologiques » induits par le fait de légitimer des acteurs de terrain comme acteurs de la recherche.

Ces tensions ne sont pas une surprise. Ambiguë, la notion de formation paraît se réduire à son acception normative (diplômes, certifications, ...). Elle renvoie à des schémas traditionnels, souvent descendants. Toutefois, au détour des débats, les acteurs de terrain ont formulé des demandes concrètes, tel le besoin de mieux connaître le monde de la recherche et ses financements, et plus globalement de mieux comprendre le cadre institutionnel dans lequel leurs actions se déploient afin d'éviter d'être des « idiots utiles de la participation ou de la coopération ».

In fine, la notion de « co-apprentissage » semble mieux adaptée à la plupart des besoins exprimés et aux méthodes espérées. Aussi, nous discernons deux axes de développement :

1. des dispositifs adaptés aux demandes exprimées :
 - ceux requérant de la systématisation, des apports de connaissance génériques ;
 - ceux devant privilégier l'apprentissage par le faire, voire du co-apprentissage.

2. des cadres adaptés aux acteurs visés :

« Il faut éviter de donner l'illusion que tout doit passer par des temps qui mobilisent l'ensemble des parties prenantes. L'univers institutionnel n'est pas plat, et les coopérations entre acteurs si différents s'inscrivent dans des schémas profondément asymétriques. Les coopérations n'aboutiront pas à un phénomène d'homéostasie, où tous les statuts, les rôles, les positions et les cultures finiraient par s'homogénéiser, voire se confondre. Les besoins et les cadres d'évaluation à l'aune desquels les acteurs sont jugés ne sont ni ne seront les mêmes. Les dynamiques de formation à élaborer doivent tenir compte des contraintes « de performances » voire de « retour sur investissements » attendus. Ce cadre surplombant, souvent invisible, justifie que l'on affecte du temps et des moyens à « libérer » les membres, les salariés, à « se former », à former », à apprendre.

Incidemment, il apparaît pertinent que certains espaces de formation s'adressent à une catégorie d'acteurs en particulier (Ecoles chercheurs, universités populaires), d'autres pouvant être mixtes ou hybrides (Ecoles thématiques, assises, séminaires hybrides, etc.), à la condition que les moyens soient réunis pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes. » [verbatim d'un focus group].

Point d'intérêt n°3 : Les cadres de formation, d'apprentissage et de capacitation doivent respecter les cultures d'autonomie revendiquées par toutes les parties prenantes. La recherche se veut autonome, les mouvements citoyens également. La formation ou le co-apprentissage constituent un point d'intersection, de régulation, de convention où chacun reconnaît l'autre dans sa différence. « Equiper les acteurs » constitue un chantier stratégique prioritaire.

Formel, informel & cultures d'apprentissage

Nous devons prendre la mesure des savoirs, des connaissances et des compétences qui sont en jeu. Il est des savoirs informels, fruits de savoirs d'expériences cumulés sur de longues périodes, qui constituent parfois des savoir-faire ou des savoir-être précieux, qu'on ne partage pas si aisément. Il est des savoirs professionnels que certaines corporations se refusent à partager. Il est même des savoirs qui ne peuvent tout simplement être ni formalisés, ni normés, rendant les transmissions tributaires des cultures professionnelles. Il est des savoirs formels, voire formalisables, des savoirs informels formalisables ou pas, et des savoirs qui se refusent à être formalisés, de peur d'être pillés ou pervertis. Ceci explique les tensions qui se sont exprimées entre acteurs non académiques et académiques, quant aux attitudes des uns, aux instrumentalisation des autres, aux risques de déficit

d'éthique ou de déontologie, enfin aux défauts de prise en compte par les institutions des besoins des acteurs (et aux faibles moyens financiers dédiés). Malgré tout, en laissant ces critiques s'exprimer dans la durée, peu à peu, le retour au « concret » a permis de mieux saisir de quelles connaissances, de quels savoirs, de quelles compétences il était question.

Souvent les acteurs ont souhaité privilégier « la formation par le faire », du type du programme *ComMod* (<https://www.commod.org>), convaincus que la plupart des savoir-faire ne se communiquent et ne se transmettent que par l'expérience. Il est en effet reconnu que, d'une certaine manière, « il n'est rien de moins transmissible qu'une expérience ». En ce sens, les coopérations sont toujours des nouveaux chemins à prendre et aucun ne ressemble au précédent. Les phénomènes d'acculturation mutuelle sont ici prépondérants, les rapports humains et institutionnels tout autant. Il est donc fort possible qu'aucun « diplôme en recherches coopératives, citoyennes et participatives » n'émerge, ni ne doive émerger, à court ou moyen terme. Cette tension entre « théorie et pratique » est classique. S'il ne s'agit en aucune manière de standardiser, si « la formation prise en son sens normatif est hors sujet », il n'en reste pas moins que les acteurs reconnaissent qu'un des écueils de ces coopérations réside dans l'absence de capital méthodologique et professionnel cumulé par les acteurs ou leurs institutions. Est ainsi prégnant un désagréable sentiment de toujours tout recommencer à zéro, comme si rien ne s'était passé avant, que chacun se retrouve seul face à son expérience, son projet ; et ce, sans pouvoir se retourner vers d'autres acteurs avec qui des échanges de pair à pair permettraient sinon de gagner du temps en évitant des erreurs classiques, du moins de prendre confiance en soi comme en ses partenaires.

De façon très persistante, les participants ont reconnu qu'une des clés de la réussite reposait sur les personnes qui assumaient le rôle de médiation, « d'intermédiation », voire de « tiers veilleur » (en référence aux acquis du programme *Repere*). D'autres ont été jusqu'à formaliser la notion de « conciergerie de recherche », afin de recevoir et orienter les demandes, de distinguer ce qui relève de demandes de recherche ou d'ingénierie pour appréhender les réponses adéquates. Améliorer les compétences et savoir-faire des acteurs afin de dépasser les frictions qui ne manquent jamais d'émerger sera déterminant. Les capacités de dialogue entre les chercheurs et les populations concernées relèvent des mêmes besoins d'huiler les rouages de la coopération. Dans cet ordre d'idées, il est apparu important d'infuser de façon plus systématique une certaine « culture du terrain » auprès de ces professionnels de la recherche. Toutefois, il est évident que les chercheurs, n'ayant aucune vocation à se transformer en animateur ou médiateur, ont besoin de formaliser les conditions de réussite de la coopération. Plus généralement, il est crucial de mieux formaliser les « modèles » d'intermédiation à l'œuvre. Ici, deux postures se sont exprimées : une « dure » invoquant la création d'un modèle « professionnel et économique » (hypothèse orientée vers la genèse d'un « métier » de médiateur ou d'intermédiaire de recherche), l'autre, au contraire, mettant l'accent sur la souplesse nécessaire à la créativité et laissant le soin à chaque expérience de se déployer. Ces deux voies ne sont pas antagoniques. Elles dépendent des situations, des scénarii, des trajectoires.

En conclusion, les échanges, partiellement contradictoires, tout en exprimant un refus de « rentrer dans des cases », appelaient en fait à une reconnaissance formelle des savoirs d'usage et d'expérience acquis. En ce sens, des formalisations, y compris normatives, des connaissances de base nécessaires à des coopérations entre le tiers secteur de la recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche sont attendues. Elles ne doivent pas se substituer au primat expérientiel, mais lui être utile. Des « formations classiques », pourquoi pas, mais dessinées de façon subtile, appropriée, voire « co-designée ».

Avec cette perspective en tête, nous avons extrait des échanges des besoins de « formation » au sens traditionnel du terme. Certains sont destinés au seul tiers secteur, d'autres aux chercheurs professionnels, d'autres aux deux types d'acteurs. En voici une première recension :

- États de l'art sur un sujet / capacités à réaliser des bibliographies de façon plus systématique ;
- Vision panoptique/manuel des « méthodologies de coopération de recherche » à l'œuvre (concertation, animation, co-construction, participation, ...);
- Publication dédiée à la diffusion de résultats (rédaction d'un article scientifique, ...);

- Production d'idéal-types de trajectoires de recherches coopératives ;
- Sensibilisation aux formes de gouvernance des projets collaboratifs ;
- Gestion des données (clauses contractuelles-types) et cadres-canevas juridiques du déploiement de ces activités ;
- Enjeux éthiques, déontologiques et épistémologiques.

Point d'intérêt n°4 : les offres de formation-apprentissage à construire ou à améliorer doivent discerner les connaissances génériques, des stratégies de co-apprentissage, et des besoins de rencontres régulières pour bâtir de la confiance entre acteurs.

Ethique de la coopération

Les impressions transmises par l'ensemble des focus groups définissent, à notre sens, le « soubassement des choses », le non-dit des relations entre le tiers secteur de la recherche et les acteurs « statutaires » de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces impressions diffuses dévoilent les hiérarchies entre savoirs légitimes, savoirs institués, et savoirs secondaires, voire « profanes », c'est-à-dire, sans le dire haut et fort, « de qualité inférieure ». Aussi, on ne peut appréhender ces enjeux sans prendre d'infinies précautions, sans bien poser les termes des incompréhensions à l'œuvre, sans être attentif aux statuts, aux légitimités, aux codes professionnels des uns et des autres. On peut considérer que les acteurs scientifiques ont peu à peu gagné un espace d'autonomie face aux pouvoirs politiques et économiques. Ils ne s'en sont pas complètement extraits puisqu'aujourd'hui, certains évoquent un « pacte faustien » entre la recherche scientifique et les entreprises multinationales soumises aux marchés et aux profits. En miroir, les acteurs du tiers secteur de la recherche, que d'aucun résumerait sous le vocable onusien de « société civile », ont gagné, eux aussi, un espace d'autonomie et de légitimité avec la démocratisation de nos systèmes politiques. Certaines publications scientifiques caractérisent même la société civile comme organiquement « contre l'Etat », ce que la tradition française ne confirme pas. Cette revendication d'autonomie explique que la notion d'instrumentalisation ait été maintes fois énoncée : des exemples où les chercheurs « agissent en colons sur nos terrains », « instrumentalisent les sujets, les acteurs, en 'objets d'études ou de laboratoires' ». Les mots sont durs. Ils ont eu au moins le mérite d'être exprimés en toute sincérité, comme un implicite qu'il était important d'exprimer. Plusieurs participants ont aussi décrit des situations où, notamment dans le cadre de projets européens, il fallait que les établissements de recherche « cochent la case société civile », sans trop de prévention sur les réalités de ces « fake partenaires ». C'est encore une illustration de la dissymétrie des rapports de force.

Il serait toutefois incomplet de ne raconter le partenariat que du point de vue d'une instrumentalisation des acteurs de la société civile par les scientifiques. Ainsi, nombre d'exemples attestent, en miroir, que l'appel à la recherche par des ONG ou acteurs de la société civile organisés s'inscrit dans une logique idéologique ou programmatique visant à « renforcer les plaidoyers », à « donner des outils pour gagner la bataille des idées, du vrai ». La recherche scientifique risque ici d'être instrumentalisée. Ainsi, des recherches et des paradigmes de recherche « n'allant pas dans le sens de ce qu'on pense », sont-ils négligés, ignorés, érodant semble-t-il, quelque peu les capacités des acteurs sociaux à maturer leurs propres pensées et cadres d'actions. A instrumentalisation, instrumentalisation et demie...

Fort de ces points de vue exposés lors des focus groups, on peut évoquer le livre de François Faurisson, Martine Bungener et Lise Demagny intitulé *Associations de malades, regards de chercheurs* (Inserm/CNRS éditions, 2014, en téléchargement libre sur le site de l'Inserm). Cet ouvrage, unique dans le paysage français, montre que le rapport qu'entretiennent les chercheurs professionnels avec « le corps social », en l'espèce les associations de patients et malades, peut être organisé en quatre familles : les engagés, les pragmatiques, les réticents et les distants. On observera, sans grande surprise, que les 'réticents' sont en majorité des professionnels dont la vision de ces coopérations repose souvent sur des préjugés. Il est probable que si cette étude avait été réalisée au sein du monde

associatif, les catégories eussent été semblables, cette fois à l'endroit du monde de la recherche. En effet les craintes et les réticences sont le fruit de méconnaissance et d'*a priori*.

Il ne s'agit pas de juger ce qui relève d'un certain ordre des choses, mais force est de constater que les cadres cognitifs, et plus largement éthiques et déontologiques, doivent être énoncés, améliorés, et faire l'objet d'une grande préoccupation. In fine, tant les acteurs de la société civile que le monde académique partagent des valeurs fondamentales, comme le terreau démocratique sur lequel ils se développent et qu'ils nourrissent. La charte des recherches et sciences participatives, signée en mars 2017, et laissée en jachère par la puissance publique depuis lors, pourrait constituer un point d'appui. Quoiqu'il en soit, elle est nécessaire mais insuffisante. Des « formations » aux enjeux éthiques apparaissent déterminantes. Des exemples, comme les *Ateliers des jours à venir* (<http://www.joursavenir.org>), constituent un point de départ utile aux organisations intéressées.

Point d'intérêt n°5 : le défi éthique et déontologique, mais aussi épistémologique, touche, en creux, celui du rapport de pouvoir entre les acteurs publics et les acteurs du tiers secteur de la recherche. C'est ainsi que le paradigme des croisements des savoirs peine à se concrétiser dans les espaces des coopérations. Une certaine formalisation de cet enjeu, comme « cadre normatif » des coopérations, semble pertinent.

Quels publics ?

Comme nous le précisons en introduction, les participants aux focus groups relevaient de deux principales catégories : des professionnels statutaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des représentants du tiers secteur de la recherche. Toutefois, ils ont nommé d'autres « publics-cibles » à impliquer dans des processus de formation ou de co-apprentissage, à savoir :

- Professionnels de l'ESR, statutaires ou non, chercheurs et techniciens ;
- Bénévoles et salariés des acteurs associatifs, coopératifs et entrepreneuriaux ;
- Étudiants en formation initiale (M, D et post-D notamment) ;
- Médiateurs, intermédiaires et « tiers veilleurs » ;
- Participants directs aux projets de recherches, administratifs et ingénieurs de l'ESR concernés par les projets de recherches partenariales, juristes, élus et services techniques, lanceurs d'alerte...
- Personnels de l'administration, du financement, ou de la gouvernance du système de recherche et d'innovation, au plan national, déconcentré ou décentralisé au sein de la recherche publique et des universités, des collectivités territoriales, agences nationales, fondations....
- Personnels des collectivités territoriales.

Dans chacun de ces cas, les cadres pertinents sont variés et spécifiques. On pense à :

- Plans Nationaux de Formations des établissements publics ;
- Financement via les dispositifs de formation professionnelle et permanente ;
- Formation initiale, y compris formation doctorale ;
- Programmation de l'Institut des hautes études scientifiques et techniques (IHEST) ;
- Fonds pour le développement de la vie associative ;
- Assises et séminaires du tiers secteur de la recherche.

Point d'intérêt n°6 : Un plan d'action semble pertinent. Il pourrait être développé par un groupe de travail idoine et présenté à la puissance publique dans le cadre de la préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche qui sera débattue au Parlement au premier semestre 2020.

Tiers lieux de confiance

Dès la fin des années 1990, le rapport Dextrait faisait surgir en France une nouvelle catégorie d'espaces urbains : les « tiers lieux ». Entre squats, friches, sites informels ou « hors cadre », espaces de contournement, souvent à la marge, parfois en quête de reconnaissance, ils étaient reconnus comme faisant partie du paysage de créativité et d'expérimentation. Il est symptomatique de constater qu'aucune recension de ce rapport ne soit accessible sur Google ou Qwant. Or, ces tiers lieux viennent de connaître une actualité avec le rapport que Levy-Waitz a remis à Julien Denormandie, ayant abouti à leur reconnaissance par la puissance publique.

Les focus groups ont souvent évoqué le besoin d'espaces « neutres », sanctuarisés d'une certaine manière. Cet enjeu fut relié à celui de la territorialisation de l'action de coopération. Ces espaces favorisent les rencontres entre des mondes qui ne se côtoient pas au quotidien. Ils ouvrent à l'acculturation mutuelle et à la réflexivité sur les pratiques. Ils sont le lieu de l'interconnaissance qui préside aux coopérations. Ces lieux tiers constituent un besoin infrastructurel crucial : 1. ils rendraient visibles les coopérations dans des formes et tailles variées, 2. ils permettraient de mieux distribuer les capacités de recherche à l'échelle nationale et territoriale, au plus près des espaces de vie des habitants et des acteurs du tiers secteur de la recherche, 3. ils apporteraient une plus-value pour l'incubation des recherches collaboratives, 4. on y prendrait le temps de passer d'une question *adressée* à la recherche à une question *de recherche*. Ces accélérateurs-incubateurs manquent dans le paysage de la recherche française. Ils pourraient faciliter l'inscription dans la durée de « trajectoires de recherche » situées.

D'autres participants ont même été jusqu'à constater qu'au travers de la contribution à des recherches collaboratives, citoyennes ou participatives, il s'agissait de redonner sens au métier de la recherche, dans une démarche similaire à celle des chercheurs qui contribuent aux mouvements *hackers* et *makers*. Des recherches « tierces » comme élément d'un second souffle pour les professionnels ? Quoiqu'il en soit, on doit entendre que la pression de la performance qui pèse sur les institutions de recherche et d'innovation explique aussi en partie le besoin d'utiliser et de pratiquer d'autres formes de recherche. Des signaux assez présents chez les nouvelles générations ne sauraient être ignorés.

Point d'intérêt n°7 : l'aménagement de « tiers lieux de recherche » dans les territoires constitue une perspective consensuelle. Ces infrastructures distribuées seraient pertinentes pour amener la recherche dans des espaces où elle est absente, nourrir la confiance entre acteurs dans des espaces « tiers de confiance », en somme favoriser la formation par l'expérience conjointe. L'idée du développement d'un pôle de référence national des tiers lieux de recherche a été évoquée.

Le temps long : vers de nouveaux dispositifs

S'il est un point consensuel parmi les participants, c'est bien la problématique du rapport au temps. Les temps sociaux et les temps de la recherche sont rarement syntones. Une part des difficultés et des frictions provient de ces rythmes trop souvent peu compatibles. Or, les cadres de financement, les dispositifs en action nient souvent « le réel » du travail. Ces dispositifs charrient de façon implicite un rapport performatif au monde, un rapport aux valeurs, contraignent notre façon d'agir. Les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt, les marchés publics, etc., scandent la vie des professionnels et de plus en plus celle des bénévoles. Ceci est d'autant plus mal vécu que cette « accélération du/des temps » fait souffrir, que des temps plus respectueux de la pensée, de l'incorporation lente de savoirs et de savoir-faire sont requis.

Le besoin d'innover sur des nouveaux rythmes de coopération, et donc sur des cadres d'évaluation « chemin faisant », constitue une des demandes les plus récurrentes et probablement les plus prospectives qui soit. De façon liée, et comme « un éléphant dans un couloir », les dispositifs sont

organiquement liés aux financements, et dans l'ensemble totalement inadaptés aux pratiques exposées dans la présente note. Les participants ont émis de multiples idées pour aménager ces asynchronies. De manière générale, la systématisation des rythmes à 3 ans dans les appels à projet, en France comme à l'échelle européenne, est inadaptée aux co-recherches dont il est ici question. Ainsi, le dispositif des conventions Cifre et la durée des thèses sont-ils profondément normatifs et plus compatibles avec certaines entreprises que d'autres. Retenons l'exemple du tout récent dispositif des Fonjep-Recherche (<https://www.fonjep.org>), expérimenté par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et qui peut s'étendre sur 3 fois 3 ans.

On rappelle les 5 pistes énoncées par Alliss pour pallier ce problème, qui feront l'objet de discussions avec le gouvernement et la représentation nationale :

- mobiliser un PIA4 ;
- démultiplier les Fonjep-Recherche ;
- créer un fonds mutualiste d'investissement du tiers secteur de la recherche ;
- expérimenter des conventions Cifre ad hoc ;
- réorienter une part du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Point d'intérêt n°8 : les dispositifs du SFRI semblent peu adaptés à la nature des coopérations dont il est ici question. Des innovations administratives et financières sont requises. Elles pourront être lancées au sein du SFRI (ANR, etc) comme à sa périphérie (Fonds d'expérimentation jeunesse, Fonjep-Recherche, CGET, etc).

Agenda et plan d'action

- Fin 2019 : mise en place d'un groupe de travail ad hoc « Plan d'action de formation et d'apprentissage des recherches coopératives, participatives et citoyennes » ;
- Printemps 2020 : remise du plan d'action dans le cadre de la LPPR
- Printemps 2020 : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sollicitant des réponses associant des acteurs académiques et des acteurs du tiers secteur de la recherche ;
- Printemps 2020 : 2nd appel à candidatures Fonjep-Recherche ;
- Printemps 2020 : sollicitation du MESRI pour faire évoluer la formulation et le suivi des signatures de la charte sur les recherches et sciences participatives ;
- 5-8 juillet 2020, Rennes : Assises du Tiers Secteur de la Recherche.

Annexe 1 - Prémisses du parangonage

- Voyages apprenants : Tetris ;
- Challenges *Epidemium* ;
- Stages étudiants L et M dans le cadre de la préparation de dossiers thématiques (Résolis) ;
- Formations doctorales (Atelier des Jours A venir) ;
- Demi-journée libre dans la recherche publique
- Mécénats de compétences d'entreprises ;
- Assises et séminaires Alliss ;
- Séminaire de formation du réseau des recherches participatives Biodiversité (FNH, UNCPPIE) ;
- Reconnaissance des compétences acquises (Open badge) ;
- Formation/capacitation au sein de réseaux territoriaux (Sens et Economie) ;
- Réseau professionnel des Observatoires de l'ESS ;
- ParticipArc (coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle) ;
- Formation au sein du GDR Parcs dans le domaine des recherches-action participatives (RAP) ;
- Espace collaboratif sur les recherches en croisement des savoirs (CNRS, ATD, CNAM) ;
- Labo des idées du Labex « structuration des mondes sociaux » (Toulouse) ;
- Réseau IDEAS pour l'agro écologie et l'alimentation durable.

Annexe 2 - Liste des participants

AKRICH	MADELEINE	CSI	HUC	LAURENCE	TOXALIM
ALLEGRET	ISABELLE	UNIVERSITE DE GRENOBLE	JACQUELIN	ANNE	FTI
BARBIER	MARC	IFRIS	JARRY	BRUNO	CLAVIM
BARRE	REMI	IFRIS	JOLLIVET	MARCEL	NSS DIALOGUES
BATAILLARD	PHILIPPE	BRGM	JOLY	PIERRE-BENOIT	LISIS
BECASSE	JULIEN	France VOLONTAIRES	KARINTHI	JEAN	L'HERMITAGE
BECQ	ALINE	ECOLE POLYTECHNIQUE	LARQUE	LIONEL	ALLISS
BEHAR	ABRAHAM	AMFPGN	LAZO	EDWARD	OCDE
BEHAR THINIERES	HUGO	AV	LE BARS	YVES	CFSI
BELAEN	FLORENCE	UNIVERSITE DE LYON	LEFRANCOIS	GREGORY	SPPI COF
BERARDI TADIE	BARBARA	POLLINIS	LEGRIS	MARTINE	GDR PARCS
BERGERET	PASCAL	IAMM	LENOUVEL	DAMIEN	PEC
BERNARD	CATHERINE	FAB. TER. SANTE	LETTE	MICHEL	CNAM
BERROU	JEAN-HUGUES	AGROPARISTECH	LHOSTE	EVELYNE	LISIS
BESSON-LEAUD	CHRISTOPHE	ALLIANCE SENS&ECONOMIE	LOUBET	NICOLAS	OXAMYNE
BOCQUET	BERTRAND	BDS NORD	MARCHAL	MATHEU	CHAUDRONNERIES
BOILLEY	DAVID	ACRO	MARTINAND	JEAN-LOUIS	ENS CACHAN
BONTEMS	FRANCOIS	INSTITUT PASTEUR	MARY	JULIEN	MSH SUD
BORTOLI	SYLVIE	INSERM	MATEUS	QUENTIN	LOW TECH LAB
BRAUSTEIN	EDGAR	AITEC	MATHIEU	ARNAUD	SANTE PUBLIQUE France
CADENNES	MICHEL	ASSEMBLEE VIRTUELLE	MATHIEU	FLAVIE	INSERM
CHAMARET	PHILIPPE	IEC	MEDIONI	MARIA-ALICE	GFEN
CHARRON	SYLVIE	IRSN	MELLAL	SAMIR	COOPANAME
CHAUVAC	NATHALIE	SCOOL	MERZAGORA	MATTEO	TRACES
CHLOUS	FREDERIQUE	MNHN	MICHEL	DAVID	AIDES
COSSON	JEAN-FRANCOIS	INRA CITIQUE	MILLET	FRANCOIS	LE DOME
COURSON	CEDRIC	ASTROLABE	NARCY	JEAN-BAPTISTE	AScA
COUTELLE	LEO	POLE ETHIQUE IDF	NGAHNGONO	JOSEPHINE	AIDES
CROS	FRANCOISE	CNAM	PATUREL	DOMINIQUE	INRA
DE CARLI	PAOLA	VAINCRE LA MUCCO	PENE	SOPHIE	CR
DEFALVARD	HERVE	UPEM	PERES	JULIETTE	LE LABO CIVAM
DEL COURT	PATRICK	COMPTOIR	PORCHERON	PATRICK	SORBONNE UNIVERSITE
DUPONT	EMMANUEL	CGET	PORTE	EMMANUEL	INJEP
ENTEN	FRANCOIS	GRET	REMONDET	MARTIN	CGDD
FAURY	MELODIE	UNISTRA	RIBRAULT	CLAIRE	AJAV
FERRAND	NILS	IRSTEA	ROTURIER	CHRISTOPHE	INRA
FERRON	REGIS	IRD	ROUYER	GUILLAUME	AV
FOURNIER	MARC	LA PAILLASSE	SABATIE	JEAN-LOUIS	SECOURS POPULAIRE
FREDERICH	HUGO	OPEN SOURCE ECOLOGY	SCHRAUB	SIMON	LIGUE CONTRE LE CANCER
GERBER	MARIETTE	ANCLLI	SEILLIER	REMY	CGET
GERMAIN	THOMAS	LA MYNE	TURCATI	LAURE	SU PARTICIPAE
GIAT	PASCAL	ANRT	TUOHIA	VAIA	4D
GISINGER	THIERRY	FONDATION DE France	VALETTE	MARC	UNADEL
GOUSSAULT	BENEDICTE	AITEC	VERZAT	XAVIER	ATD
GRUSSINGER	THIBAUT	SCALP!	VILLERS	ANITA	EDA
GRUSON-DANIEL	CELYA	HACK YOUR PHD	VOISIN	LEO	OBSERVATOIRE ESS IDF



ALLISS
226, rue Saint-Denis
75002 Paris

contact@alliss.org
Tél. +33 (0)1 42 36 17 28
www.alliss.org